



PAR COURRIEL : [REDACTED]

Québec, le 18 juin 2025

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

**Objet :** Demande d'accès à l'information  
Dossier 417 305

Monsieur [REDACTED]

Par la présente, nous donnons suite à votre requête reçue le 13 juin 2025 par laquelle vous formulez une demande conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ — Chapitre A-2.1), ci-après « *Loi sur l'accès* ».

Comme souhaité, nous vous transférons copie des documents demandés concernant le dossier cité en objet. Dans les fichiers qui vous sont transmis, vous constaterez que certaines informations ont été caviardées en vertu des articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès*. Ces articles ne nous permettent pas de partager des renseignements personnels, lesquels sont confidentiels au sens de cette loi.

En terminant, selon les articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès*, nous vous signalons que vous pouvez réclamer la révision de cette conclusion auprès de la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours de la présente décision. Vous trouverez ci-jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Recevez, Monsieur, nos salutations distinguées.

[REDACTED]

Manon Côté

Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels



Saint-Eustache, le 21 septembre 2018

**Marie-Josée Gouin, vice-présidente**

**Pierre Turcotte, vice-président**

Commission de la protection du territoire agricole du Québec

25, boul. Lafayette 3<sup>ième</sup> étage

Longueuil (Québec)

J4K 5C7

**Objet : Agrégats Mirabel inc. / 417305  
Utilisation à des fins autres que l'agriculture**

---

Madame, Monsieur,

Par la présente, la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides vous transmet son avis relativement au dossier cité en rubrique, en accord avec le syndicat local de Sainte-Scholastique - Mirabel.

La demanderesse s'adresse à la Commission afin que celle-ci rende les autorisations suivantes, dans le cadre de l'exploitation de son entreprise :

- L'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une superficie approximative de 90,2 hectares, correspondant à une partie du lot 2 521 465 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, et ce, afin d'y agrandir l'exploitation d'une carrière ayant fait l'objet de plusieurs autorisations (volet 1).
- L'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une superficie approximative de 79,9 hectares correspondant à une autre partie du lot 2 521 465 du même cadastre, et ce, afin de modifier les autorisations déjà rendues par la Commission quant à la profondeur de l'exploitation (volet 2).
- L'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une superficie approximative de 0,7 hectare correspondant à une partie des lots 1 847 277 et 2 521 465 du même cadastre, et ce, afin d'y agrandir l'aire utilitaire (circulation, entreposage, concassage, tamisage, bureau, balance, garage, etc.) (volet 3).
- L'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une superficie approximative de 14,4 hectares, moindre et incluse aux autres superficies ci-haut mentionnées, correspondant à une partie du lot 2 521 465 du même cadastre, et ce, afin d'y effectuer du concassage et tamisage de résidus de béton et d'asphalte (volet 4).





POUVOIR NOURRIR  
POUVOIR GRANDIR

*Outaouais-Laurentides*

La Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides et le syndicat local de Sainte-Scholastique - Mirabel désirent transmettre un avis indiquant qu'ils partagent les conclusions de la Commission à l'effet de refuser les usages non agricoles demandés pour les volets 1 et 4.

Cependant, nous sommes très inquiets que la profondeur d'exploitation de la carrière puisse se faire jusqu'à 70 mètres dans les aires ayant déjà été autorisées dans le passé (volet 2) pour le simple motif que les décisions de la Commission ne prévoyaient aucune condition à cet effet. Si la Commission n'a pas la compétence légale d'imposer des conditions sur la profondeur d'exploitation a posteriori, l'UPA espère que les autorités municipales et le MDDELCC useront de leur pouvoir pour s'assurer que ce projet de carrière ne contraigne pas l'approvisionnement en eau des fermes et des résidents dans le secteur environnant.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink that reads 'Richard Maheu'.

Richard Maheu, président  
Fédération UPA Outaouais-Laurentides

15 Ch. de la Grande-Côte, bureau 200  
Saint-Eustache (Québec) J7P 5L3  
Téléphone: 450-472-0440  
Sans frais : 1-866-472-0440  
outaouais-laurentides@upa.qc.ca



A-2017-016

Réservé à la Commission Remis au service de Gestion des Dossiers 08 SEP. 2017 C.P.T.A.Q.

NOTE : Avant de remplir ce document, veuillez consulter le guide. Le pictogramme renvoie à la partie « lexique » du guide.

PARTIE À REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

1 IDENTIFICATION

Form for James Taddeo, Demandeur. Includes fields for name, address (20342, rue de Silverstone), phone numbers, and land parcels (Lots 1 847 277, 2 049 921 and 2 521 465).

Form for Réjean Racine, Mandataire. Includes fields for name, address (426, chemin des Patriotes), phone numbers, and land parcels.

□ Pour identifier d'autres personnes, veuillez cocher et remplir l'annexe.

## 2 DESCRIPTION DU PROJET

### 2.1 Décrivez la nature du projet faisant l'objet de votre demande

- 1) Agrandissement d'une carrière en exploitation (jusqu'à 45 m de profondeur) : ≈ 90,2 ha;
- 2) Autorisation, si nécessaire, de l'exploitation jusqu'à 45 m de profondeur des superficies autorisées à des fins d'exploitation de carrière, aux dossiers n<sup>os</sup> 191656 et 354024 : ≈ 79,9 ha;
- 3) Agrandissement d'une aire utilitaire (circulation, entreposage, concassage, tamisage, bureaux, balance, garages, etc.) : ≈ 0,7 ha;
- 4) Concassage/tamisage de résidus de béton et d'asphalte (≈ 14,4 ha dont ≈ 6,2 ha dans l'autorisation n° 191656).

### 2.2 Précisez toutes les autorisations nécessaires pour la réalisation de votre projet

- Aliénation/Lotissement •    
  Coupe d'érables dans une érablière •    
  Utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture •  
 Enlèvement de sol arable •    
  Inclusion •

### 2.3 Complétez la ou les section(s) correspondant à votre situation sinon passez au point 3

- Aliénation d'un lot ou d'un ensemble de lots • (morcellement d'un lot ou d'un ensemble de lots, vente, achat, échange ou don d'un terrain), sauf dans les cas d'agrandissement d'une superficie actuellement utilisée à une fin autre que l'agriculture → [Section A](#)  
 Utilisation à une fin autre que l'agriculture •  
      Exploitation de ressources, remblais et enlèvement de sol arable • → [Section B, partie 1](#)  
      Entreposage de matières résiduelles fertilisantes (MRF) → [Section B, partie 2](#)  
      Puits commerciaux et municipaux → [Section B, partie 3](#)  
 Coupe d'érables dans une érablière • → [Section C](#)

## 3 DESCRIPTION DES LOTS

### 3.1 Identification du (des) lot(s) visé(s) par la demande

Lot	Rang	Cadastre	Superficie	Municipalité
2 521 465	--	du Québec	175,7 ha	Mirabel
1 847 277	--	du Québec	79,3 ha	Mirabel

Superficie • visée par la demande ≈ 90,9 ou 170,8 hectare(s)

Superficie • visée par la propriété ≈ 259,4 hectare(s)

### 3.2 Utilisation actuelle du (des) lot(s) visé(s) par la demande (agricole ou autre qu'agricole)

<input checked="" type="checkbox"/> Utilisation agricole	Superficie •	<input checked="" type="checkbox"/> Utilisation autre qu'agricole • Veuillez spécifier	Superficie •
Culture/Friche	≈ 80 hectare(s)	Carrière	≈ 45 hectare(s)
Boisé sans érables	≈ 128 hectare(s)	Talus	≈ 3 hectare(s)
Boisé avec érables	≈ 3 hectare(s)		hectare(s)
<b>Superficie totale</b>	≈ 211 <b>hectare(s)</b>	<b>Superficie totale</b>	≈ 48 <b>hectare(s)</b>

Si les lots visés comportent des bâtiments ou ouvrages, veuillez remplir le tableau 3.3.

### 3.3 Description des bâtiments et ouvrages existants sur le (les) lot(s) visé(s) par la demande

Lot/Rang	Bâtiments/Ouvrages existants	Date de construction	Utilisation actuelle	Date de début de l'utilisation actuelle
1 847 277	Bureaux, balance	--	Bureaux, balance	--

### 3.4 Identification d'espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole dans le cas d'une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture

N/A - Agrandissement et approfondissement d'une carrière existante.

#### MISE EN GARDE

Le traitement de la demande sera effectué sur réception d'un dossier complet. Une demande incomplète, parce que certains documents et renseignements ont été omis, sera retournée à l'expéditeur.

## 4 ATTESTATION

Je déclare que les renseignements fournis au présent formulaire, ainsi qu'aux documents annexés, sont véridiques.

Nom et prénom en lettres moulées: RACINE, RÉJEAN

Demandeur

Propriétaire

Mandataire

Fait à Saint-Charles-sur-Richelieu

Date: 

2	0	1	7	0	6	1	6
A		M		J			

Signature



# PARTIE À REMPLIR PAR LA MUNICIPALITÉ

Remis au service de Gestion des Dossiers

08 SEP. 2017

C.P.T.A.Q.

Nom du demandeur: James Taddéo (Agrégats Mirabel)

## 5 CONFORMITÉ AVEC LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

- a) Le règlement de zonage de la municipalité est-il en concordance avec le schéma en vigueur?  Oui  Non
- b) Le projet est-il conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire?  Oui  Non  
 Si non, existe-t-il un projet de règlement adopté visant à rendre le projet conforme au règlement de zonage?  Oui  Non
- c) Ce projet de règlement adopté fait-il l'objet d'un avis de la MRC ou de la communauté métropolitaine indiquant que la modification envisagée serait conforme au schéma d'aménagement ou, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire?  Oui  Non  
 Si oui, annexe une copie du projet de règlement adopté et l'avis de conformité de la MRC ou de la communauté métropolitaine. À défaut de fournir ces deux documents, une demande non conforme à la réglementation municipale sera irrecevable.
- d) Dans le cas seulement où la demande vise à obtenir une autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture, l'objet de la demande constitue-t-il un immeuble protégé qui génère des distances séparatrices relatives aux installations d'élevages?  Oui  Non
- e) Dans le cas d'une nouvelle utilisation résidentielle ou d'un agrandissement d'une utilisation résidentielle en vertu de votre règlement de lotissement en vigueur:  
 Indiquez la superficie minimale requise pour cette utilisation \_\_\_\_\_ mètre(s) carré(s)  
 Indiquez le frontage minimal requis pour cette utilisation \_\_\_\_\_ mètre(s)
- f) L'emplacement visé est-il présentement desservi par:

Un service d'aqueduc?  Oui  Non Date d'adoption du règlement: 

A	M	J							

Un service d'égout sanitaire?  Oui  Non Date d'adoption du règlement: 

A	M	J							

## 6 DESCRIPTION DU MILIEU ENVIRONNANT

### 6.1 Inventaire

Veillez compléter l'inventaire de tous les bâtiments agricoles vacants ou non se situant dans un rayon de 500 mètres de l'emplacement visé par la présente demande d'autorisation. Si aucun bâtiment agricole n'est présent dans un tel rayon, veuillez indiquer la distance du bâtiment agricole le plus rapproché.

Type de bâtiment ou d'élevage	Unités animales	Distance de l'usage projeté (mètres)
<u>Écurie</u>	<u>Inconnu</u>	<u>≈ 490 mètres</u>

**6.2 Description de l'utilisation actuelle du (des) lot(s) voisin(s)**

Au nord de l'emplacement visé:

Espaces boisés

Au sud de l'emplacement visé:

Espaces boisés et terres en culture.

À l'est de l'emplacement visé:

Espaces boisés

À l'ouest de l'emplacement visé:

Espaces boisés, terres en culture et entreprise de vente de pierres.

**7 IDENTIFICATION DE L'OFFICIER MUNICIPAL**

Inspecteur  Greffier  Secrétaire-trésorier  Autre: Chef de Division

Nom et prénom en lettres moulées

Meilleur, Nicolas

Ville, village ou municipalité

Mirabel

Ind. rég. Téléphone (travail)

4 50 4 75 2 0 0 7

Poste

Courriel

n.meilleur@ville.mirabel.qc.ca

Ind. rég. Téléphone (cellulaire/autre)

4 50 4 75 7 8 8 0

Signature



Date: 20170905

A M J

Détachez, remplissez et envoyez une copie à la Commission sur réception du dossier.

Num. de dossier à la municipalité: A-2017-016

Date de réception de la demande: 20170616  
A M J

## 8 ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER À LA MUNICIPALITÉ

*Remis au service de Gestion des Dossiers*

<input checked="" type="checkbox"/> Demandeur <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Mandataire			08 SEP. 2017		Ind. rég. Téléphone (résidence)
Nom et prénom en lettres moulées TADDEO, JAMES			C.P.T.A.Q.		Ind. rég. Téléphone (travail)
Nom de la personne morale <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> MRC <input checked="" type="checkbox"/> Société/Corporation <input type="checkbox"/> Ministère <input type="checkbox"/> Organisme public Agrégats Mirabel inc.					Poste
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social) 20342, rue de Silverstone					Ind. rég. Téléphone (cellulaire/autre)
Ville, village ou municipalité   Province   Code postal Mirabel   Québec   J 7 J 0 L 7					Ind. rég. Télécopieur
Courriel jtaddeo@mac.com					

<input type="checkbox"/> Demandeur <input type="checkbox"/> Propriétaire <input checked="" type="checkbox"/> Mandataire					Ind. rég. Téléphone (résidence)
Nom et prénom en lettres moulées RACINE, RÉJEAN					Ind. rég. Téléphone (travail)
Nom de la personne morale <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> MRC <input checked="" type="checkbox"/> Société/Corporation <input type="checkbox"/> Ministère <input type="checkbox"/> Organisme public Groupe Conseil UDA inc.					4 5 0 5 8 4 2 2 0 7
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social) 426, chemin des Patriotes					Ind. rég. Téléphone (cellulaire/autre)
Ville, village ou municipalité   Province   Code postal Saint-Charles-sur-Richelieu   Québec   J 0 H 2 G 0					4 5 0 5 8 4 2 5 2 3
Courriel racine@udainc.com					


### 8.1 Description du projet

- 1) Agrandissement d'une carrière en exploitation (jusqu'à 45 m de profondeur) : ≈ 90,2 ha;
- 2) Autorisation, si nécessaire, de l'exploitation jusqu'à 45 m de profondeur des superficies autorisées à des fins d'exploitation de carrière, aux dossiers n<sup>os</sup> 191656 et 354024 : ≈ 79,9 ha;
- 3) Agrandissement d'une aire utilitaire (circulation, entreposage, concassage, tamisage, bureaux, balance, garages, etc.) : ≈ 0,7 ha;
- 4) Concassage/tamisage de résidus de béton et d'asphalte (≈ 14,4 ha dont ≈ 6,2 ha dans l'autorisation n° 191656).

### 8.2 Identification du (des) lot(s) visé(s) par la demande

Lot	Rang	Cadastre	Municipalité
2 521 465	--	du Québec	Blainville
1 847 277	--	du Québec	Blainville

Superficie visée par la demande ≈ 90,9 ou 170,8 hectare(s)

Nom et prénom en lettres moulées: <u>Meilleur, Nicolas</u>	
Fait à <u>Mirabel</u>	Date: <u>20170905</u> Signature: 

L'original de l'accusé de réception est transmis au demandeur et une copie conforme est remise à la Commission.

# SECTION A – ALIÉNATION D'UN LOT OU D'UN ENSEMBLE DE LOTS

(sauf dans les cas d'agrandissement d'une superficie actuellement utilisée à une fin autre que l'agriculture)

S'il y a plus d'un vendeur ou d'un acquéreur à la transaction ou dans le cas d'échanges, veuillez remplir la section A en **deux** exemplaires. Veuillez remplir le tableau suivant afin d'établir les principales composantes de la propriété du vendeur.

## VENDEUR

Vente/Cession/Donation

Échange (Remplissez la section vendeur pour chacune des parties impliquées.)

Vend	1 <sup>er</sup> terrain	2 <sup>e</sup> terrain (si applicable)
Lot(s) ou partie de lot(s)/Rang(s)		
Superficie <sup>●</sup> totale (hectares)		
Superficie <sup>●</sup> cultivée (hectares)		
Type de culture		
Superficie <sup>●</sup> en friche (hectares)		
Superficie <sup>●</sup> boisée (hectares)		
Nombre d'entailles potentielles de l'érablière <sup>●</sup>		
Nombre d'entailles exploitées		
Principaux bâtiments agricoles		
Bâtiment(s) d'habitation	Année de construction	Année de construction
	Année de construction	Année de construction
Inventaire des animaux		
Quota/Contingent de production	Indiquez la quantité	Indiquez la quantité
Conserve	Partie contiguë au terrain à vendre <sup>●</sup>	
Lot(s) ou partie de lot(s)/Rang(s)		
Superficie <sup>●</sup> totale (hectares)		
Superficie <sup>●</sup> cultivée (hectares)		
Type de culture		
Superficie <sup>●</sup> en friche (hectares)		
Superficie <sup>●</sup> boisée (hectares)		
Nombre d'entailles potentielles de l'érablière <sup>●</sup>		
Nombre d'entailles exploitées		
Principaux bâtiments agricoles		
Bâtiment(s) d'habitation	Année de construction	Année de construction
	Année de construction	Année de construction
Inventaire des animaux		
Quota/Contingent de production		Indiquez la quantité

Veillez remplir le tableau suivant afin d'établir les principales composantes de la propriété de l'acquéreur.

**ACQUÉREUR** Si différent du demandeur, indiquez les coordonnées demandées ci-dessous.

Demandeur  Propriétaire  Mandataire<sup>•</sup>

Nom et prénom en lettres moulées			Ind. rég.	Téléphone (résidence)
Nom de la personne morale <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> MRC <input type="checkbox"/> Société/Corporation <input type="checkbox"/> Ministère <input type="checkbox"/> Organisme public			Ind. rég.	Téléphone (travail)
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)			Ind. rég.	Téléphone (cellulaire/autre)
Ville, village ou municipalité	Province	Code postal	Ind. rég.	Télécopieur
Courriel				
Je suis propriétaire du ou des lot(s) suivant(s) visé(s) par la demande				
Lot _____		Cadastre _____		
Lot _____		Cadastre _____		

L'acquéreur n'est pas encore connu.

Si l'acquéreur possède une ou des propriétés en zone agricole, remplissez le tableau suivant :

Possède	Partie contiguë au terrain à vendre <sup>•</sup>
Lot(s) ou partie de lot(s)/Rang(s)	
Superficie <sup>•</sup> totale (hectares)	
Superficie <sup>•</sup> cultivée (hectares)	
Type de culture	
Superficie <sup>•</sup> en friche (hectares)	
Superficie <sup>•</sup> boisée (hectares)	
Nombre d'entailles potentielles de l'érablière <sup>•</sup>	
Nombre d'entailles exploitées	
Principaux bâtiments agricoles	
Bâtiment(s) d'habitation	Année de construction
Inventaire des animaux	Année de construction
Quota/Contingent de production	Indiquez la quantité

**Vous pouvez également soumettre un document complémentaire expliquant et justifiant le projet soumis, de même que tout autre document que vous jugez pertinent.**

# SECTION B – UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE

## PARTIE 1 EXPLOITATION DE RESSOURCES, REMBLAIS ET ENLÈVEMENT DE SOL ARABLE

1- Quelle utilisation voulez-vous faire:

Carrière

Gravière

Sablière

Remblai

Extraction d'argile

Enlèvement de sol arable

2- Est-ce qu'il y aura des utilisations connexes à l'exploitation demandée (exemple : concassage, bassin de lavage, recyclage de matériaux, usine de béton, etc.)?

Non

Oui, lesquelles:

Concassage et tamisage de résidus de béton et d'asphalte.

3- Pour tous les sites, veuillez produire un plan ou programme de réhabilitation préparé par un agronome. à venir

4- Pour tous les nouveaux sites et les agrandissements, expliquez quelles sont les recherches réalisées pour trouver un site qui minimise les impacts sur l'agriculture:

À venir.

5- Période pour laquelle l'utilisation est demandée:  sablières/gravières/carrières/extraction d'argile/remblais 20 ans.

enlèvement de sol arable  1 an  2 ans

6- Indiquez le numéro des décisions antérieures : 1 | 9 | 1 | 6 | 5 | 6 et 354024

Le tableau suivant présente les pièces justificatives à produire à la Commission selon la nature de la demande.

		Sablière-gravière de plus de 4 hectares*	Sablière-gravière de 4 hectares et moins*	Remblai de plus de 2 hectares*	Remblai de 2 hectares et moins*	Carrière	Enlèvement de sol arable
1	Plan de localisation	√	√	√	√	√	√
2	Plan topographique	√		√		√	√
3	Stratigraphie	√				√ (matériaux meubles seulement)	√
4	Description du projet		√		√		
5	Description de la couche de sol arable	√		√		√	√

\* Afin d'éviter le fractionnement des demandes d'autorisation, la Commission calcule la surface du site selon la somme cumulative des surfaces autorisées ou exploitées sans égard au lot, à la propriété et au réaménagement des parcelles dont l'exploitation est terminée.

Pour toutes les demandes visant la poursuite de travaux ou l'agrandissement d'un site ayant déjà bénéficié d'une autorisation de la Commission, les documents contenant les renseignements additionnels suivants sont requis :

- Les volumes de sol arable entassés (en mètres cube) avec la méthode de calcul.
- Les épaisseurs de sol arable remises en place sur les aires restaurées (en centimètres) avec le plan de sondage.
- Un rapport d'expertise produit par un agronome faisant état du respect des conditions de l'autorisation antérieure est requis s'il avait été prévu à la décision antérieure.

#### 1- Plan de localisation à venir

En plus des éléments exigés, ce plan doit indiquer la localisation et la superficie (en hectares) des éléments suivants :

- chemin d'accès;
- aires ouvertes (aires de travail et d'extraction ou de remblai);
- aires réaménagées (recouvertes de sol arable), dans le cas de la poursuite de travaux en cours;
- aires encore intactes, dans le cas de la poursuite de travaux en cours.

Pour plus de détails, veuillez consulter la partie «[Exemples de plan](#)» du [guide](#).

#### 2- Plan topographique à venir

Le document doit être produit par un agronome, un arpenteur-géomètre, un ingénieur ou tout autre professionnel ayant les compétences pertinentes. Il doit comprendre les éléments suivants :

- Le niveau du terrain naturel et le profil final (coupes longitudinales et transversales);
- Le niveau des terrains voisins sur une bande de 20 mètres autour des limites du site demandé;
- La position de la nappe d'eau souterraine et la date d'observation.

#### 3- Stratigraphie à venir

Le document devra présenter le résultat des sondages du sol. Ces résultats permettront de caractériser le sol arable et de déterminer l'épaisseur et la nature du matériau à exploiter. Les résultats fourniront également de l'information quant aux matériaux formant le plancher de l'exploitation.

#### 4- Description du projet à venir

Le document fait la description du projet, en indiquant les problèmes agronomiques à corriger ou l'objectif poursuivi. Les éléments suivants devront être abordés : la finalité et la nature du réaménagement (qu'il soit agricole, forestier ou autre), la topographie, la nécessité d'aménager des pentes et des talus ainsi que la conservation du sol arable.

La présence d'un avis professionnel au dossier, pour expliquer la pertinence et la caractérisation du projet et éventuellement assurer le suivi de la décision, est recommandée.

#### 5- Description de la couche de sol arable à venir

Il faut décrire la couche de sol arable en place : épaisseur et pourcentage de matière organique et fournir une analyse de sol par un laboratoire accrédité.

## PARTIE 2 ENTREPOSAGE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES (MRF)

1- Votre projet implique-t-il un traitement (exemple : dégrillage, chaulage) ?

Non

Oui, décrivez le traitement : \_\_\_\_\_

2- Indiquez le cheptel de l'exploitant de la structure d'entreposage :

\_\_\_\_\_

3- Indiquez les superficies cultivées par l'exploitant de la structure d'entreposage : \_\_\_\_\_ hectare(s)

4- Informations sur la structure d'entreposage des MRF :

Nouvelle structure dédiée à l'entreposage des MRF.

Structure existante, indiquez à quelle fin elle est utilisée et, le cas échéant, la date et la raison de son abandon :

Dimension et capacité de la structure : \_\_\_\_\_

Estimez le volume stocké annuellement (mètres cubes) : \_\_\_\_\_ mètres cubes/an

5- Destination des MRF :

Estimez le volume de MRF épandu sur les cultures de l'exploitant de la structure d'entreposage : \_\_\_\_\_ %

Volume de MRF épandu sur d'autres cultures : \_\_\_\_\_ %

6- Période durant laquelle l'utilisation est demandée : \_\_\_\_\_ ans

## PARTIE 3 PUITES COMMERCIAUX ET MUNICIPAUX

Veuillez fournir les documents suivants :

### 1- Recherche de site de moindre impact sur les activités agricoles

Une carte localisant les différents travaux de recherche (par exemple : tirs sismiques, forages exploratoires) réalisés au cours de cette campagne de recherche en eau.

### 2- Rapport hydrogéologique

Une étude hydrogéologique indiquant les besoins en eau, la vulnérabilité de la nappe phréatique visée pour votre projet (indice DRASTIC), le type d'aquifère exploité, le rayon d'influence de l'ouvrage de captage, les aires de protection exigées en vertu de la réglementation environnementale, les superficies cultivées et bâtiments agricoles (structures d'entreposage de fumier ou de lisier) à l'intérieur des aires de protection précitées.

Le rapport hydrogéologique doit aussi faire état de l'effet du puisage sur l'utilisation des terres agricoles et des élevages compris dans l'aire d'influence.

L'étude doit aussi comprendre des analyses d'eau permettant d'évaluer la contamination pouvant être d'origine agricole de l'aquifère comme les nitrates, les nitrites et les bactéries.

## SECTION C – COUPE D'ÉRABLES DANS UNE ÉRABLIÈRE ●

Type de coupe :  Coupe partielle  Coupe totale

Le tableau suivant présente les pièces justificatives à produire à la Commission selon le type de coupe.

	Coupe partielle (par exemple : éclaircie précommerciale, jardinage, coupe avec protection des petites tiges, etc.)	Coupe totale
1	Prescription forestière	√
2	Diagnostic forestier	√ à venir
3	Évaluation des conséquences	√ à venir

### 1- Prescription forestière

La prescription forestière est signée par un ingénieur forestier et elle comprend :

- l'objectif du traitement;
- la prescription;
- les surfaces terrières initiales et résiduelles par essence et selon la classification MSCR;
- le nombre d'entailles initiales par hectare et le nombre d'entailles résiduelles.

### 2- Diagnostic forestier

Signé par un ingénieur forestier, il s'agit du diagnostic forestier de l'ensemble du peuplement acéricole affecté par le projet et l'objectif du traitement. Ce diagnostic doit inclure un inventaire forestier établissant la surface terrière par essence selon la classification MSCR et le nombre d'entailles par hectare.

### 3- Évaluation des conséquences

Signée par un ingénieur forestier, elle constitue une évaluation des conséquences de la coupe sur les peuplements acéricoles adjacents, s'il s'agit d'une coupe totale.

# ANNEXE : IDENTIFICATION

## 1 IDENTIFICATION

<input type="checkbox"/> Demandeur <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Mandataire			
Nom et prénom en lettres moulées			Ind. rég.    Téléphone (résidence)
Nom de la personne morale <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> MRC <input type="checkbox"/> Société/Corporation <input type="checkbox"/> Ministère <input type="checkbox"/> Organisme public			Ind. rég.    Téléphone (travail)
			Poste
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)			Ind. rég.    Téléphone (cellulaire/autre)
Ville, village ou municipalité	Province	Code postal	Ind. rég.    Télécopieur
Courriel			
Je suis propriétaire du ou des lot(s) suivant(s) visé(s) par la demande			
Lot _____		Cadastre _____	
Lot _____		Cadastre _____	

<input type="checkbox"/> Demandeur <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Mandataire			
Nom et prénom en lettres moulées			Ind. rég.    Téléphone (résidence)
Nom de la personne morale <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> MRC <input type="checkbox"/> Société/Corporation <input type="checkbox"/> Ministère <input type="checkbox"/> Organisme public			Ind. rég.    Téléphone (travail)
			Poste
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)			Ind. rég.    Téléphone (cellulaire/autre)
Ville, village ou municipalité	Province	Code postal	Ind. rég.    Télécopieur
Courriel			
Je suis propriétaire du ou des lot(s) suivant(s) visé(s) par la demande			
Lot _____		Cadastre _____	
Lot _____		Cadastre _____	

<input type="checkbox"/> Demandeur <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Mandataire			
Nom et prénom en lettres moulées			Ind. rég.    Téléphone (résidence)
Nom de la personne morale <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> MRC <input type="checkbox"/> Société/Corporation <input type="checkbox"/> Ministère <input type="checkbox"/> Organisme public			Ind. rég.    Téléphone (travail)
			Poste
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)			Ind. rég.    Téléphone (cellulaire/autre)
Ville, village ou municipalité	Province	Code postal	Ind. rég.    Télécopieur
Courriel			
Je suis propriétaire du ou des lot(s) suivant(s) visé(s) par la demande			
Lot _____		Cadastre _____	
Lot _____		Cadastre _____	

**Note :** Copiez cette annexe si nécessaire.



08 SEP. 2017

C.P.T.A.Q.

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE MIRABEL

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MIRABEL TENUE LE 28 AOÛT 2017

*À laquelle étaient présents tous les membres du conseil municipal, à l'exception de M. le conseiller Patrick Charbonneau*

*La séance fut présidée par M. le maire Jean Bouchard*

**744-08-2017      Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec relative à une demande d'Agrégat Mirabel inc. (James Taddeo) concernant les lots 1 847 277 et 2 521 465, en bordure du 5465, route Arthur-Sauvé, dans le secteur de Sainte-Scholastique. (X6 112 103)**

CONSIDÉRANT QUE la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole et faisant l'objet de la présente résolution ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Mirabel et au règlement de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse du dossier, compte tenu des éléments d'information dont nous disposons, à savoir :

- a) Le potentiel agricole des lots à l'étude et des lots avoisinants :  
Les lots visés par la demande d'autorisation et les lots voisins comportent des sols de classe 2 qui présentent des limitations modérées qui réduisent la gamme des cultures possibles ou exigent l'application de mesures ordinaires de conservation, des sols de classe 3 comportant des facteurs limitatifs assez sérieux qui réduisent la gamme des cultures possibles ou nécessitant des mesures particulières de conservation et des sols de classe 7 qui n'offrent aucune possibilité pour la culture ou pour le pâturage permanent. De plus, la zone visée est caractérisée par les sous-classes sols pierreux et surabondance d'eau.
- b) Les possibilités d'utilisation des lots à des fins d'agriculture :  
Le site à l'étude est déjà exploité en bonne partie à des fins de carrière, en plus du fait que la qualité des sols est faible (classe 7) sur la vaste majorité du site à l'étude. Le niveau du roc est particulièrement élevé dans ce secteur.
- c) Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants :  
Les conséquences d'agrandir une carrière à cet endroit ne semble pas causer de problème majeur pour les activités agricoles voisines.
- d) Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale :  
Au niveau de l'environnement, l'inquiétude est particulièrement portée en lien à la ressource en eau dans ce dossier considérant la profondeur importante demandée, soit 45 mètres (voir point g de la présente résolution pour les détails à cet effet). Pour ce qui est des établissements d'élevage, il n'y a pas de problème particulier à soulever à cet effet.
- e) La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement, telle que définie par Statistique Canada :  
La demande portant sur l'exploitation d'une carrière existante et son agrandissement, il faut des caractéristiques particulières pour exploiter ce genre d'usages qui se trouvent uniquement à des endroits précis. De plus, une installation de la sorte ne peut pas réellement prendre place à l'intérieur des

*La présente résolution doit faire l'objet d'approbation par le conseil municipal à une séance ultérieure conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes. En conséquence, le texte ci-dessus ne constitue pas un extrait officiel du procès-verbal de la Ville de Mirabel.*

périmètres urbains. L'étude d'autres emplacements n'est donc pas pertinente dans le cadre du présent dossier.

- f) L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole :  
Considérant que le site est déjà exploité en partie comme carrière, l'homogénéité du secteur ne sera donc pas modifiée dans le cadre de la présente demande.
- g) L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région :  
La Ville de Mirabel s'inquiète de l'impact du projet sur la ressource en eau. La profondeur demandée est très importante et nous croyons que les risques de rabattement de la nappe sont réels, ce qui pourrait affecter les puits privés voisins notamment. Une étude approfondie de cet aspect par la CPTAQ nous apparaît très importante dans le cadre de ce dossier. Pour ce qui est de la ressource en sol, il y a évidemment une perte importante de superficie, mais celle-ci représente en bonne partie des sols de classe 7.
- h) La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture :  
Aucune nouvelle propriété foncière n'est constituée dans le cadre de la présente demande.
- i) L'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique :  
N/A
- j) Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie.  
N/A

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De recommander à la Commission de protection du territoire agricole d'approuver une demande faite par Agrégat Mirabel inc. (James Taddeo), afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, les lots 1 847 277 et 2 521 465, en bordure du 5465, route Arthur-Sauvé, dans le secteur de Sainte-Scholastique. La demande vise aussi l'agrandissement d'une aire utilitaire (circulation, entreposage, concassage, tamisage, bureaux, balance, garage, etc.). Finalement la demande vise à « régulariser » les superficies autorisées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour le concassage et le tamisage de résidus de béton et d'asphalte, le tout en fonction du FORMULAIRE relatif à une demande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) complété par le Service de l'aménagement et de l'urbanisme de la municipalité, pour permettre l'agrandissement d'une carrière et l'exploitation de la carrière d'une profondeur plus importante.

D'informer la Commission que conformément aux exigences de l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) relativement à l'indication des espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande, la Ville fait référence à l'alinéa e) de la présente résolution pour indiquer sa position à cet effet, puisqu'il s'agit d'une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture.

Certifié copie conforme ce trente août deux mille dix-sept

La greffière,

  
Suzanne Mireault, avocate

*La présente résolution doit faire l'objet d'approbation par le conseil municipal à une séance ultérieure conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes. En conséquence, le texte ci-dessus ne constitue pas un extrait officiel du procès-verbal de la Ville de Mirabel.*